

Communiqué de ALOS-LDH à l'occasion de la présentation du projet de loi portant réforme de l'administration pénitentiaire et du projet de loi portant réforme de l'exécution des peines

Un train de modernisation en matière d'exécution des peines

ALOS - Ligue des Droits de l'Homme salue l'adoption en conseil de gouvernement d'un ambitieux projet de loi portant réforme de l'exécution des peines. Dans la lignée des travaux de la Ligue des Droits de l'Homme depuis 2009 sur les prisons, du séminaire européen sur l'enfermement qui s'est tenu le 28 mai 2011 à Luxembourg, de la réponse au livre vert de la Commission européenne sur les prisons rédigée par l'Association européenne de défense des droits de l'Homme(AEDH) et à laquelle ALOS - LDH fut étroitement associée, le présent projet de loi ouvre des perspectives certaines de modernisation. Nous relevons notamment la création d'une instance judiciaire indépendante pour l'application des peines et la mise en place d'une véritable administration pénitentiaire. De la sorte les compétences relatives à l'exécution des peines et de la gestion des prisons seront détachées du Parquet et répondront de la sorte mieux aux exigences de la Convention européenne des droits de l'Homme. Toutefois le projet de loi mérite une analyse précise et critique concernant plusieurs de ses volets, parmi lesquels on citera l'utilisation du bracelet électronique et les conditions d'une rémunération juste des travaux exécutés par les détenus. Cette analyse devra aussi tenir compte des principes proclamés dans la toute récente résolution du Parlement Européen sur les conditions de détention dans l'Union Européenne (2011/2897(RSP), publiée le 15 décembre 2011).

Dans les prochaines semaines la Ligue des Droits de l'Homme fera part de ses remarques sur le projet de loi. Elle invite toutes celles et tous ceux qui voudraient participer à cette analyse à lui envoyer leurs commentaires à l'adresse courriel ldh@ldh.lu. Les documents de la Ligue des Droits de l'Homme et de l'AEDH relatifs à la question de l'enfermement au Luxembourg et en Europe peuvent être consultés sur le site www.ldh.lu.

Luxembourg, le 21 décembre 2011